




Peut-on encore investir en période d'inflation et de hausse des taux ?

Publié Longueur
4 Mai 2022  3 minute(s) de lecture

Si les obligations peuvent pâtir des hausses de taux d'intérêt et des prix, il existe des solutions pour préserver son capital dans un tel contexte.

Hausses des prix de l'énergie, pénuries dans plusieurs secteurs d'activité, anticipations de potentielles hausses de salaires... **L'environnement actuel est propice à l'inflation.** Afin de limiter l'envolée des prix, certaines banques centrales, qui régulent l'activité économique, sont en train de revoir leur façon d'agir, notamment, en relevant leur taux d'intérêt après plus d'une décennie passée à les maintenir à des niveaux extrêmement bas.

Ces différentes hausses ne sont toutefois pas sans conséquence sur le coût du crédit et la valorisation des actifs financiers en général, notamment des obligations, ces titres par lesquels un Etat ou une entreprise finance son activité et son développement en empruntant de l'argent en échange d'une rémunération.

De fait, les fluctuations des taux d'intérêt affectent la valeur des obligations, celle-ci baissant à mesure qu'augmentent les taux. Quant à l'inflation, elle va peser sur la rémunération réelle d'un investisseur, l'augmentation des prix réduisant le rendement réel d'une obligation.

[Comprendre les obligations et leur fonctionnement](#)

Dès lors, les investisseurs peuvent logiquement s'interroger sur l'intérêt de prêter de l'argent si les rendements réels et la valeur des titres qu'ils détiennent viennent à baisser. Cette question se pose également pour les particuliers dont l'épargne placée en assurance-vie est logée dans des fonds en euros¹ qui sont massivement investis en obligations.

Comment protéger son investissement dans ce contexte ?

Il existe tout d'abord des produits obligataires particuliers comme les **obligations indexées sur l'inflation**, qui présentent l'avantage de disposer d'un coupon (les intérêts versés) et d'une valeur de remboursement indexés sur l'inflation. En d'autres termes, les intérêts qu'un emprunteur verse et le remboursement du capital évoluent en fonction de l'inflation, préservant ainsi l'investisseur de l'évolution des prix.

En outre, parce qu'elle permet d'identifier des opportunités, de sélectionner les titres dans lesquels investir, la **gestion active**² peut aider à diversifier les investissements, les préserver de certains risques, et générer de la performance.

[Pour en savoir plus sur la gestion active](#)

La gestion active d'un portefeuille peut aussi permettre de recourir à des outils dits de « couverture ». Il s'agit d'instruments financiers adaptés – plus connus sous l'appellation « **produits dérivés** » - qui peuvent protéger un portefeuille des fluctuations des prix ou des taux d'intérêt, voire permettre d'en profiter. Par exemple, en achetant des produits dérivés prenant en compte les perspectives d'évolution des prix, il est possible d'**annuler les effets défavorables de l'inflation**.

La **capacité d'un investisseur à placer de l'argent dans le monde entier** constitue un autre moyen de tirer parti des différences entre les zones géographiques et/ou de diversifier les risques. Les dynamiques de croissance pouvant différer d'un pays à un autre, les hausses de prix et de taux peuvent être très hétérogènes selon les régions du monde. Les entreprises de pays dits « émergents » peuvent de leur côté offrir un rendement plus élevé en raison d'un profil de risque jugé supérieur à celui de sociétés européennes ou américaines.



A qui confier son épargne ?

Pour un particulier, **investir directement dans des obligations peut être compliqué** alors que leur valeur d'émission (ou valeur nominale) peut atteindre plusieurs dizaines, voire centaines, de milliers d'euros. Dès lors, il peut être **plus facile de le faire par l'intermédiaire d'un fonds** d'investissement. Encore faut-il qu'en période de hausse des taux ou des prix ces fonds soient en mesure de faire face à un tel environnement. Cela peut donc être l'occasion pour les épargnants de **vérifier les capacités des fonds** dans lesquels leur argent est placé.

Chez Carmignac, nous disposons des compétences – plus de 50 analystes et gérants internationaux -**et de l'expérience** – notre [premier fonds obligataire a été lancé en 1989](#) - **pour répondre à de tels enjeux**. La capacité à gérer les risques de marché de manière efficace, comme lors de la crise financière de 2008 ou durant celle de la Covid-19 en 2020, constitue d'ailleurs l'un des fondements du style de gestion de Carmignac depuis de nombreuses années.

Cette culture de la **gestion des risques**, nos outils de **recherche indépendante**, les **convictions** de nos gérants internationaux, et la **synergie des idées** entre nos différentes équipes sont les **piliers de notre approche d'investissement active**. Une approche qui vise à atteindre les objectifs d'épargne à long terme de nos clients. Dans l'univers obligataire, nous proposons plusieurs solutions d'investissement avec des fonds ayant accès à tous les types et toutes les catégories d'obligations dans le monde entier.

¹ Les fonds en euros sont un support d'épargne sécurisé de l'assurance-vie majoritairement composés d'obligations d'État. Le capital investi y est la plupart du temps garanti mais ils offrent en contrepartie un rendement limité. Aux côtés des fonds en euros, il est possible d'investir dans des unités de compte permettant de placer son argent sur de nombreux supports financiers via des fonds (actions, obligations, immobilier...) mais qui comportent un risque de perte en capital.

² La gestion active consiste à acheter des actifs financiers (actions, obligations, devises, etc.) en sélectionnant ceux qui vont générer une meilleure performance par rapport aux autres et en achetant au meilleur moment. A l'inverse, la gestion passive cherche à suivre un indice boursier.

La gamme obligataire Carmignac

Naviguer sur le cycle économique : la force d'une approche flexible à long terme

[Découvrez notre gamme de fonds obligataire](#)

Communication publicitaire

Ceci est une communication publicitaire. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans cet article peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

